

LA VÔGE-LES-BAINS

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2021**

Membres en exercice : 22
Présents : 16
Votants : 20

L'an deux mille vingt-et-un et le seize décembre
Le Conseil Municipal de la Commune de LA VÔGE-LES-BAINS
Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après
convocation légale,
Sous la présidence de Monsieur Frédéric DREVET (Maire)

Date de la convocation :
09/12/2021

Etai~~ent~~ent présents : Frédéric DREVET, Annette PARISOT,
Florence BENEDIC, Philippe MASSON, Carole HENNEQUIN,
Eveline MAURICE, Anny THOUVENIN, Erick VOGEL, Ruth
DIECKMANN, Michel AUBRY, Thierry THOMAS, Nadia BIETTE,
Geoffrey JOLY, Cécile ADELBRECHT, Virginie DEFER, Ghislain
BILQUEZ

DE_2021_123
**CAE DISPOSITIF
D'AIDE A
L'AMELIORATION DE
L'HABITAT ET DE LA
LUTTE CONTRE LA
VACANCE :
SECTEURS
D'INTERVENTION**

Etai~~ent~~ent représentés : Jean-François MAURICE par Eveline
MAURICE, Jean-Pierre JEROME par Florence BENEDIC,
Catherine GIGNEY par Philippe MASSON, Thomas CARDOSO
par Florence BENEDIC

Absents excusés :

Absents : Sébastien HUMBERT, Jean-Christophe HOFFMANN

Un scrutin a eu lieu, Erick VOGEL a été nommé(e) pour
remplir les fonctions de secrétaire.

Considérant le dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat et
lutte contre la vacance, mené par la CAE ;

Considérant le rappel du programme socle de ce dispositif ;

Considérant la présentation de son programme renforcé décliné
en 2 volets

Volet 1 : Reconquête du bâti vacant privé

Volet 2 : Soutien aux opérations d'initiative communale
de traitement du bâti vacant dégradé

Considérant concernant le volet 1, la nécessité d'une prime
communale d'un montant maximum de 2 000 € complémentaire
à l'aide de la CAE par dossier aidé ;

Après rappel du doublement par la Région de l'aide
communautaire du fait de la labellisation de la commune de La
Vôge-les-Bains en Petites Villes de Demain ;

Considérant la nécessité de définir les périmètres d'intervention;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'octroyer par an, un maximum de 10 primes
communales d'un montant maximum de 2000 € chacune dans le
cadre du Volet 1 du Programme Renforcé du Dispositif d'aide à
l'amélioration de l'habitat et lutte contre la vacance.

Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette
délibération a été affiché en la
porte de la Mairie le
03 janvier 2022

Rendue exécutoire par le
Maire
Affichée le : 03 janvier 2022
Transmise en Préfecture le :
03 janvier 2022



RF Préfecture d'EPINAL
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/01/2022 088-200069326-20211216-DE_2021_123-DE

PRÉCISE tel que suit la répartition de ces primes

Périmètre de Bains-les-Bains : 7

Périmètre de Hautmougey et Harsault : 3

tout en permettant le cas échéant si nécessité la fongibilité de ces 2 enveloppes.

DÉFINIT les 3 périmètres d'intervention tels que suit :

Bains-les-Bains

Rue d'Épinal entre la rue Marie Poirot et la rue du Bertramont

Rue de la Roche

Rue du Dr. André-Leroy

Rue Général Leclerc entre la rue Marie Poirot et la place de la 2ème Division Blindée

Rue du Tonnelier

Ruelle du Roné

Rue Marie-Poirot

Avenue André-Demazure

Rue Lamblon

Rue de Verdun

Rue du Dr. Mathieu

Rue Paul-Dufner

Avenue Saint-Colomban entre le croisement avec la rue du Dr. Mathieu et le Bagnerot

Rue de la Pavée

Rue Pasteur

Hautmougey

Rue Principale

Harsault

Route de Hautmougey

Rue du Centre

Route de La Haye jusqu'à la limite communale au nord-ouest

Pour extrait certifié conforme
La Vôge-les-Bains, le 03 janvier 2022

Le Maire,
Frédéric DREVET



RF Préfecture d'EPINAL
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/01/2022 088-200069326-20211216-DE_2021_123-DE